

**COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 06 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt deux, le six du mois de Juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire.

Convocation dématérialisée a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 30 Juin 2022

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10
Votants :	12

Membres présents : Mmes & M. Philippe NOVEMBRE, Jeremy DOMARLE, Marylène, GONTERO, Xavier TORRES, Nathalie BANQUET, Ludovic BASQUE, Marie-France DEYRIS, Patrick DUCOURNEAU, Magali LIOTIER, Pierre POURRET.

Absents excusés : Gilles DULAU, Nicolas DUSSARRAT, Evelyne LAMBERT LEPRINCE, Alain MARIDET, Florian BERTHAULT,

M. Alain MARIDET donne procuration à M. Philippe NOVEMBRE

M. Florian BERTHAULT donne procuration à M Pierre POURRET

Secrétaire de séance : Mme Marylène GONTERO

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : Délibération modificative pour écriture de cession (reprise du fourgon).**

Suite à la reprise du trafic communal immatriculé CR-791-XP par l'entreprise ATB automobiles de BIARRITZ lors de l'achat du Mercedes Sprinter, il y a lieu de prévoir budgétairement la vente du trafic d'un montant de 400 €. A cet effet, le Maire propose la délibération modificative ci-après :

Article 024 – Produits des cessions d'immobilisations : + 400,00 €  
(recette investissement)

Article 2182/30 : Matériel de transport + 400,00 €  
(Dépense d'investissement)



Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de délibération modificative telle que mentionnée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,

Philippe NOVEMBRE

La secrétaire de séance,

Marylène GONTERO

*Acte rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture  
(Plateforme ACTES), et de sa publication, le 10/10/2022*